



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 août 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session

Point 26 de l'ordre du jour provisoire\*

**La situation en Amérique centrale : progrès accomplis  
vers la constitution d'une région de paix, de liberté,  
de démocratie et de développement**

## La situation en Amérique centrale

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### *Résumé*

Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation dans les pays d'Amérique centrale pendant l'année écoulée, en particulier de l'action menée pour éliminer les séquelles des conflits des années 80 et édifier des sociétés justes, démocratiques et pacifiques. Il rend compte aussi des activités des institutions du système des Nations Unies dans la région. La vérification par l'ONU de l'accord de paix a pris fin à la fin de 2002 en El Salvador, mais se poursuit au Guatemala, où la mise en oeuvre des accords continue de progresser lentement.

---

\* A/58/150.

\*\* La présentation du présent rapport a été retardée dans le souci d'y faire figurer les résultats de consultations internes.



1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 57/160 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2002. Il résume les progrès accomplis par les pays d'Amérique centrale sur la voie de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement économique depuis la parution, en septembre 2002, de mon dernier rapport (A/57/384 et Add.1).

2. L'Assemblée générale a été pour la première fois saisie de la situation en Amérique centrale en 1983, alors que de violents conflits embrasaient la région. Les rapports annuels que j'ai présentés depuis ont rendu compte, d'abord, des efforts qui ont permis de mettre fin aux conflits armés, et plus tard de l'action menée par les gouvernements et les peuples de la région pour édifier des sociétés justes et pacifiques, ainsi que des progrès accomplis. Les Nations Unies accompagnent les pays d'Amérique centrale dans leurs efforts depuis 1989, année où ils ont demandé à l'ONU de vérifier l'application des accords conclus en 1987 à Esquipulas (Guatemala) (A/42/521-S/19085, annexe).

3. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont par la suite décidé l'envoi sur place de missions chargées de contrôler le désarmement et la démilitarisation dans plusieurs parties de la région, d'aider le Nicaragua à préparer et tenir les élections de 1990, et de vérifier, en El Salvador, l'application de l'Accord de paix de 1992 (A/46/864-S/23501, annexe), vérification qui a pris fin en décembre 2002. La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), en place depuis 1994, soit près de neuf ans, élabore actuellement des plans, axés sur le renforcement des institutions, en vue d'assurer la poursuite du processus de paix après la fin du mandat de la Mission.

## **I. Évolution de la situation en Amérique centrale**

### **A. Élections**

4. Les élections qui se sont déroulées en 2003 en El Salvador et au Guatemala ont permis à des protagonistes des guerres civiles qui ont déchiré les deux pays d'accéder à des fonctions qui les rapprochent de l'exercice du pouvoir central comme jamais depuis la signature des accords de paix, évolution qui met à l'épreuve le système démocratique voulu par ces accords. Des taux d'abstention élevés ont été observés en El Salvador, et la participation à la vie politique, dans l'ensemble de la région, reste limitée. Les partis politiques, en proie à des divisions, pratiquent parfois le culte de la personnalité et sont enclins à conclure des alliances opportunistes où la perspective de gains politiques immédiats l'emporte sur les divergences idéologiques. Ces tendances entravent la réalisation d'un consensus sur les questions auxquelles l'électorat attache de l'importance et risquent de faire douter l'opinion de l'aptitude des instances démocratiques à gouverner efficacement. Au Nicaragua et au Honduras, les projets de réforme électorale ont pris du retard faute de la volonté politique nécessaire.

5. En El Salvador, des élections municipales et législatives ont eu lieu le 16 mars 2003. Ces élections, les quatrièmes depuis la signature de l'Accord de paix, font du Frente Farabundo Martí par la Liberación Nacional (FMLN), ancien parti des insurgés, la formation politique dominante. Le fait que les élections se sont pour l'essentiel déroulées pacifiquement et de façon ordonnée illustre les progrès accomplis par le pays sur la voie d'une démocratisation intégrale. Le taux

d'abstention, qui a atteint les 60 %, dénote chez les électeurs une apathie que toutes les formations politiques devraient s'employer ensemble à secouer, en faisant comprendre aux citoyens qu'ils ont le devoir de s'intéresser à l'avenir de leur pays. Des problèmes d'organisation et de comptage des suffrages ont confirmé l'urgente nécessité de la réforme électorale prévue par les accords conclus en 1994 par les principaux partis politiques. L'achèvement de l'établissement d'un registre national de population et l'institution d'une pièce d'identité unique ont permis au Tribunal électoral suprême de prévoir l'organisation par circonscriptions de l'élection présidentielle de 2004. Il appartiendra à la nouvelle assemblée législative de séparer et de redistribuer les fonctions administratives et judiciaires actuellement cumulées par le Tribunal. Le bon déroulement de l'élection présidentielle, dont l'organisation constitue une entreprise difficile pour les institutions compétentes, revêt une importance primordiale pour la consolidation de la démocratie en El Salvador. Le succès de ce qui a été entrepris dans le domaine électoral déterminera dans une large mesure la possibilité d'accroître la participation aux scrutins et de redonner confiance au public dans les partis politiques.

6. Au Guatemala, le premier tour des élections nationales est prévu pour le 9 novembre 2003, et pour l'élection présidentielle un second tour aura lieu, si nécessaire, le 28 décembre. Le Tribunal électoral suprême a lancé une campagne d'inscription sur les listes électorales afin de remédier à une tendance chronique à l'abstentionnisme, en particulier chez les populations indigènes. À l'approche des élections, on a observé une recrudescence des menaces et des attentats dirigés contre des défenseurs des droits de l'homme, des magistrats, des syndicalistes et des journalistes. Dans un climat de forte polarisation politique, il s'est avéré impossible de mobiliser la majorité des deux tiers requise pour l'adoption par le Congrès d'un projet de loi sur les élections et les partis politiques qui visait à accroître considérablement les possibilités de participation à la vie politique, notamment pour les membres des communautés indigènes (Maya, Xinca et Garífuna).

7. La campagne électorale a été ouverte officiellement en mai 2003, dans un climat tendu du fait des ambitions présidentielles affichées par le général Efraín Ríos Montt, fondateur du parti actuellement au pouvoir, le Frente Republicano Guatemalteco et qui, au plus fort d'une guerre civile ayant fait plus de 200 000 morts, essentiellement parmi les populations indigènes, était l'un des principaux chefs militaires. Le 10 juillet, les représentants des partis politiques ont signé, en vue des élections, un « Accord d'éthique politique », ainsi qu'une déclaration confirmant leur attachement aux accords de paix. En dépit de cette initiative positive, des craintes de plus en plus vives ont été suscitées par les pressions exercées en faveur de l'approbation de la candidature du général Ríos Montt, pressions qui auraient notamment pris la forme de menaces adressées aux magistrats responsables et d'actes d'intimidation visant des personnalités de l'opposition. Le général Ríos Montt, Président du Congrès, s'est vu précédemment refuser par deux fois l'inscription parmi les candidats à la présidence, en vertu d'une disposition de la Constitution qui interdit l'élection à la présidence des anciens instigateurs de coup d'État. Cette fois-ci, le Tribunal électoral suprême et la Cour de justice suprême ont confirmé que cette interdiction s'appliquait au général, mais leurs décisions ont par la suite été annulées par un arrêt de la Cour constitutionnelle, de sorte que l'inscription du général Ríos Montt sur la liste des candidats est désormais possible.

8. L'arrêt de la Cour constitutionnelle a provoqué de vives protestations de la part des défenseurs des droits de l'homme et dans de nombreux secteurs de l'opinion, et a été accueilli avec inquiétude par les représentants de la communauté internationale présents au Guatemala. La Cour constitutionnelle a prononcé son arrêt après de violentes protestations organisées par les partisans du général Ríos Montt, amenés à Guatemala City par autocars et camions entiers; ceux-ci, dont beaucoup portaient cagoule et brandissaient des gourdins, ont érigé des barricades dans les rues, assiégé les locaux de la Cour suprême de justice et commis des actes de vandalisme. Au cours des violentes échauffourées qui ont suivi, un journaliste serait mort d'une crise cardiaque. Cette manifestation menaçante a contribué à établir un climat d'intimidation et de désobéissance civile qui augure mal des élections.

9. Au Nicaragua, des élections municipales sont prévues pour novembre 2004. Le Président Enrique Bolanós a annoncé de profondes réformes institutionnelles qui ont pour objet de protéger le système électoral et l'appareil judiciaire de l'influence directe des partis politiques. La Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques a aidé à la préparation de ces réformes. Le Gouvernement compte mener à bien les réformes d'ici à la fin de 2003, mais n'a pas pu, jusqu'à présent, obtenir la majorité requise pour leur approbation par les organes législatifs, où des scissions sont apparues parmi les représentants du parti dominant, le Partido Liberal Constitucionalista, à propos d'une série d'affaires de corruption mettant en cause des membres de l'ancien gouvernement.

10. Au Honduras, les partis politiques se sont mis d'accord en 2001 sur un certain nombre de réformes politiques. Des amendements à la Constitution portant sur la création d'un tribunal électoral suprême et dissociant l'administration du Registre national de population des attributions du Tribunal électoral national ont été approuvés en première lecture. L'avant-projet de loi sur les élections et les partis politiques comporte des dispositions sur la réglementation des campagnes électorales et des alliances politiques. Cependant, il reste encore à élaborer des projets d'amendements à la Constitution portant sur le mode d'élection des députés et sur les modalités des consultations populaires.

## **B. Droits de l'homme et sécurité publique**

11. En Amérique centrale, l'action menée pour améliorer la situation dans le domaine des droits de l'homme continue d'être entravée par l'insuffisance des crédits budgétaires alloués aux principales institutions nationales chargées des droits de l'homme. Cette action est aussi entravée dans la région par l'insuffisance des mesures prises par les pouvoirs publics pour endiguer la criminalité de droit commun, extrêmement répandue. Au lieu de prendre les mesures indispensables pour renforcer la police civile, les États de la région ont trop souvent tendance à recourir à l'armée pour maintenir l'ordre public et à laisser proliférer les entreprises de police privée. D'autre part, un certain nombre d'abus de la force publique ont été sanctionnés. Une augmentation du nombre des meurtres d'enfants a été constatée dans la région dont, selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), environ 74 % des habitants sont âgés de moins de 35 ans.

12. Au Guatemala, le climat d'intimidation tend à freiner l'action menée par diverses institutions et par des membres de la société civile en vue d'améliorer la situation dans le domaine des droits de l'homme et de mettre fin à l'impunité dont

jouissent souvent ceux qui violent ces droits. La recrudescence des attentats visant des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des magistrats a suscité une inquiétude qui a contribué à la relance de la campagne lancée par les principaux groupes de défense des droits de l'homme pour l'élimination de telles pratiques. En mars 2003, un accord, énergiquement soutenu par les organisations de défense des droits de l'homme, est intervenu entre le Gouvernement et le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme en vue de la création, avec le concours de l'ONU et de l'Organisation des États américains, d'une commission d'enquête sur les groupes illicites et les polices privées clandestines. À la demande du Gouvernement, j'ai envoyé sur place une mission technique exploratoire chargée d'étudier la viabilité de ce projet et les modalités d'une éventuelle participation de l'ONU. La mission m'a soumis ses recommandations, et j'ai l'intention d'informer l'Assemblée générale de l'état de la question.

13. Toujours au Guatemala, le Congrès a agi dans le sens d'une meilleure protection des droits de l'homme en choisissant en 2002, pour le poste de médiateur, l'un des candidats proposés par des organisations de la société civile. Sous l'impulsion du nouveau titulaire du poste, le Bureau du Médiateur, bien qu'il ait encore à faire face à des difficultés considérables, semble s'être engagé sur la bonne voie en entreprenant de réorganiser et de renforcer ses activités. Néanmoins, les réformes continuent d'être freinées par l'insuffisance des crédits budgétaires et la tendance que manifestent les autorités à trop compter sur la coopération internationale pour en assurer le financement.

14. Les enquêtes officielles qui ont suivi les menaces et les attentats signalés au Guatemala se caractérisent généralement par leur inefficacité. Les réactions des pouvoirs publics ont été isolées et de portée limitée. Dans le courant de l'été de 2002, les autorités ont créé une commission présidentielle chargée d'enquêter sur les attentats visant des activistes des droits de l'homme et institué aux mêmes fins un poste de procureur spécial. Cependant, la Commission et le Bureau du Procureur n'ont que des moyens financiers très limités et ne peuvent guère compter sur la collaboration des autres institutions. Les progrès de la lutte contre l'impunité restent précaires, et cette précarité s'est vérifiée même pour des affaires retentissantes, qui avaient mobilisé l'attention internationale aussi bien que les efforts des familles des victimes, des magistrats et des activistes des droits de l'homme.

15. Pendant la période considérée, la Police nationale civile guatémaltèque s'étant notablement affaiblie par le manque de moyens, le Gouvernement a dû l'associer à l'armée dans des opérations conjointes pour tenter d'endiguer la montée de la criminalité. Des lynchages ont continué d'avoir lieu sans susciter de réaction énergique des pouvoirs publics et les exécutions extrajudiciaires d'enfants des rues ont continué. En mai 2003, d'anciens membres des patrouilles de défense civile, mécontents par des retards dans le versement de prestations qui leur avaient été promises, ont incendié des bâtiments municipaux et un marché dans une localité rurale. Ces incidents illustrent les carences des services de police, qui ne sont pas toujours à même de protéger la sécurité des citoyens et ne parviennent pas à faire cesser les actes d'intimidation et à rétablir un climat exempt de violence.

16. En El Salvador, les organisations de la société civile et la société civile en général font preuve de plus de maturité dans leurs activités de défense, de promotion et d'illustration des droits de l'homme. Elles ont pris des initiatives, produit de la documentation et déclenché des enquêtes qui ont contribué à une meilleure

compréhension des priorités, des insuffisances et des progrès possibles dans le domaine des droits de l'homme. Le Bureau du Médiateur a fait dans ce domaine un travail de promotion et de vulgarisation. Cependant, ce bureau, créé dans le cadre du processus de paix, continue d'être sérieusement handicapé par l'insuffisance de ses moyens financiers; son budget annuel n'a en effet pas augmenté depuis sa création. Le Bureau reste aussi à l'écart des autres institutions publiques qui ont pour mission de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. La nouvelle division des droits de l'homme créée au sein de la Police civile nationale salvadorienne n'en est encore qu'aux premiers stades de son développement, et le taux de succès des enquêtes sur des affaires criminelles reste faible. Les statistiques indiquent cependant un recul de certaines catégories de crimes, notamment des enlèvements.

17. Au Honduras, selon le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (voir E/CN.4/2003/3/Add.2), les exécutions extrajudiciaires d'enfants restent fréquentes, notamment celles qui sont le fait de membres des forces de sécurité. Selon un rapport récent du Ministère de l'intérieur, des instructions ont été ouvertes contre 74 agents de l'État pour des exécutions de ce genre. La prolifération dans le pays des armes de gros calibre détenues sans permis pose un problème de sécurité publique. Une campagne de collecte des armes à feu illicites a été lancée récemment, leurs détenteurs ayant trois mois pour s'en dessaisir. Bien que la détention illicite d'armes à feu soit passible de lourdes peines, cette campagne n'a pas eu beaucoup de succès. Cependant, la criminalité serait en recul, suite à des opérations conjointes de la police et des forces armées. La prolifération des entreprises de police privée et l'augmentation du nombre des participants aux comités populaires de sécurité suscitent des craintes quant à l'aptitude des pouvoirs publics à contrôler leurs activités.

18. Au Nicaragua, le Gouvernement a lancé une campagne d'amélioration de la sécurité publique qui comporte des investissements dans la prévention de la criminalité et une étroite coopération avec les collectivités locales. La police nationale s'est considérablement modernisée et son professionnalisme est maintenant largement reconnu. Le développement du trafic de drogues devient cependant préoccupant, surtout dans la région côtière des Caraïbes, où la présence physique des forces de l'ordre est limitée d'une part par le manque de moyen, et d'autre part par les vastes dimensions de la région. Cette région peu peuplée est devenue un relais sur la route de la drogue qui relie la Colombie aux États-Unis. Les autorités policières ont récemment été accusées de collusion avec les trafiquants de drogues.

### **C. Réforme judiciaire et primauté du droit**

19. Les pays de la région ont pris d'importantes mesures pour rendre le secteur de la justice plus transparent. Ainsi, de nouveaux codes de procédure pénale ont permis de réaliser des progrès sensibles au Honduras et au Nicaragua. En El Salvador, le nouveau Code pénal et le nouveau Code de procédure pénale doivent encore faire l'objet d'un examen complet. Toutefois, les mesures prises pour améliorer l'accès à une procédure régulière et rapide ne répondent toujours pas aux attentes, notamment des populations autochtones et des pauvres en milieu rural. Les réformes du système pénitentiaire n'ont pas beaucoup progressé et le nombre élevé de détentions provisoires demeure une cause de surpeuplement et de désordre dans les prisons.

20. En 2000, le Honduras a adopté un nouveau Code de procédure pénale, qui a aboli le système inquisitoire. Parce qu'il repose davantage sur des procédures orales, le système accusatoire est considéré comme se prêtant moins à la corruption. Le Code prévoit des peines de substitution et garantit au secteur judiciaire 3 % du budget national. Il assure une plus grande indépendance à la Cour suprême de justice, rallonge le mandat de ses 15 magistrats et introduit un nouveau système pour l'élection de ces magistrats : le Congrès national est appelé à faire son choix sur une liste de 45 candidats proposés par une équipe d'experts. Le 5 avril 2003, un massacre qui a fait 69 morts dans une prison hondurienne a mis en relief la nécessité pressante de réorganiser le système pénitentiaire.

21. Au début de 2002, le Président nicaraguayen, M. Bolaños, a créé une commission de réforme judiciaire constituée de 30 professionnels de renom. La commission est chargée de consulter les différents secteurs de la société afin d'élaborer un projet de réforme visant à améliorer l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire. Un nouveau Code de procédure pénale, qui remplace les procédures écrites par des procédures orales plus modernes, est entré en vigueur en décembre 2002. Cette mesure a suscité d'importantes réformes au sein d'organes tels que les Bureaux du Procureur général et de l'avocat général, qui ont entrepris des programmes visant à renforcer leur efficacité. L'Assemblée nationale examine actuellement une loi sur la magistrature, qui prévoirait la sélection au mérite pour les juges. L'Assemblée nationale n'est pas parvenue à élire des substituts pour les cinq magistrats de la Cour suprême de justice, dont le mandat a pris fin en 2002. Le mandat de quatre juges de la Cour, qui est composée de 16 membres, prendra fin en septembre 2003. Le Président a fortement préconisé la nomination de magistrats indépendants.

22. Le secteur de la justice en El Salvador a de plus en plus attiré l'attention, à la fois aux niveaux national et international. Malgré une amélioration importante du système judiciaire – notamment en ce qui concerne l'indépendance de ses décisions –, les réformes opérées n'ont pas été suffisantes pour gagner la confiance du public. Le cumul de l'examen judiciaire et des fonctions administratives au sein de la Cour suprême de justice nuit au fonctionnement du système judiciaire. Un affrontement public entre la Cour et le Conseil national de la magistrature sur la question de savoir qui était habilité à nommer les juges a affaibli encore sa crédibilité. Une commission spéciale dont le rôle est d'assurer la coordination entre ces organes a été reconstituée. Les amendements successifs apportés au Code pénal et au Code de procédure pénale de 1998, comme suite aux pressions exercées pour que les autorités luttent contre la montée de la criminalité, doivent être examinés afin d'en assurer la conformité avec la Constitution et d'en garantir l'efficacité comme mesures de prévention et de répression de la criminalité.

23. Au Guatemala, les budgets des principaux organes de l'État restent insuffisants, ce qui ralentit les efforts de réforme du système judiciaire. La planification budgétaire du système de justice semble improvisée et dépourvue de vision stratégique. Dans le but d'élargir l'accès au système judiciaire – l'un des aspects les plus importants des accords de paix qu'il reste encore à appliquer – trois nouveaux centres d'administration de la justice ont été ouverts dans des régions reculées et peuplées essentiellement par des populations autochtones. Toutefois, leur efficacité a été entravée par des problèmes de coordination interinstitutions et par le manque de clarté des politiques en matière de recrutement de personnel bilingue.

## D. Gouvernance

24. Des efforts importants ont été faits pour venir à bout du problème de la corruption dans la région, qui continue de saper la confiance dans le système institutionnel et politique et qui fait gravement obstacle à une bonne gouvernance.

25. Le 12 décembre 2002, l'Assemblée nationale du Nicaragua a décidé, par un vote, de retirer son immunité parlementaire à l'ancien Président Arnaldo Alemán, impliqué dans un scandale de corruption portant sur 100 millions de dollars des États-Unis; et 10 jours plus tard, M. Alemán a été reconnu coupable de blanchiment de capitaux. Cette affaire a créé une scission au sein du principal parti politique [Le Partido Liberal Constitucionalista (PLC)] et a eu des répercussions sur la gouvernance du pays : la grande majorité des législateurs du PLC qui avaient pris la défense de M. Alemán ont boycotté les travaux de l'Assemblée pendant les mois précédant la décision prise en décembre et ont rejoint l'opposition au printemps de 2003. Un fonds d'affectation spéciale regroupant divers donateurs a été créé pour appuyer la lutte contre la corruption menée par le Président Bolaños. Un Bureau de la déontologie publique relevant de la présidence a été ouvert grâce à des ressources provenant de sept pays et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Bureau du Contrôleur général reçoit une aide de l'étranger pour financer un projet ambitieux visant à améliorer les capacités d'audit interne des institutions et des municipalités. Le Ministère des finances a réalisé des progrès dans la mise en oeuvre du Système intégré de gestion financière, qui permet de suivre en temps réel l'exécution du budget. L'Assemblée nationale examine actuellement un projet de loi visant à réglementer le transfert de ressources du budget central aux municipalités. Un autre projet de loi ayant pour objet de faciliter l'accès aux renseignements détenus par le gouvernement, qui a été envoyé au Parlement en mars 2002, est paralysé à l'Assemblée nationale.

26. En El Salvador, l'Assemblée législative a approuvé une loi réformant la Cour des comptes, organisme gouvernemental chargé de la vérification des comptes. À l'heure actuelle, les journalistes ont librement accès aux rapports d'audit dès qu'ils sont soumis à cet organisme. Avec la réforme, ces rapports resteront secrets jusqu'à l'achèvement du processus de vérification. Étant donné que la nouvelle loi ne fixe pas de date limite pour le processus de vérification, ces documents pourraient rester secrets indéfiniment.

27. Au Honduras, le Bureau du Contrôleur général et le Conseil de l'intégrité administrative ont été remplacés par la Cour supérieure des comptes. Le Congrès national a élu les trois membres de la Cour dans le cadre d'une procédure qui a été critiquée parce qu'elle n'avait pas la transparence qui avait caractérisé l'élection des membres de la Cour suprême en 2002. Le Conseil national hondurien pour la lutte contre la corruption, créé en 2001, ne pouvait s'acquitter intégralement de son mandat en l'absence de loi organique à cet effet. Le Honduras a procédé à un audit international de l'Institut militaire et des entreprises qui y sont rattachées, initiative positive sans précédent en Amérique latine. Cet exercice a desserré les liens entre les forces armées et la société civile.

28. Au Guatemala, la loi de finances de 2003 prévoyait des montants un peu plus proches que l'année précédente de ceux dont avaient besoin les ministères, secrétariats et autres organismes gouvernementaux chargés de mettre en oeuvre les dispositions des accords de paix. Néanmoins, ces ressources demeurent insuffisantes

pour permettre une expansion ou amélioration sensible des services indispensables fournis par ces organismes. L'une des principales causes de l'insuffisance des ressources budgétaires est l'incapacité dans laquelle demeure le pays de porter les recettes fiscales au niveau de 12 % du produit intérieur brut (PIB) fixé dans les accords de paix. Malgré une amélioration sensible de la perception et de la gestion des impôts, ces recettes n'ont atteint que 10,5 % du PIB en 2002. Les organisations du secteur privé continuent de s'opposer aux augmentations d'impôts et tentent de justifier cette position en invoquant la corruption.

29. De nouvelles accusations ont commencé à circuler au sujet de la corruption et du trafic de drogues et de la criminalité organisée dans les sphères gouvernementales guatémaltèques. En janvier 2003, le Gouvernement des États-Unis a annoncé qu'il avait retiré le Guatemala de la liste des alliés coopérant à la lutte contre les drogues illégales.

## **E. Situation économique dans la région**

30. Au cours de l'année écoulée, les économies des pays d'Amérique centrale se sont légèrement remises des conséquences des attentats terroristes du 11 septembre 2001 et de la récession mondiale. Le marché commun est devenu plus dynamique à la suite des négociations sur l'Accord de libre-échange avec l'Amérique centrale, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les quatre pays d'Amérique centrale et l'union douanière régionale. Le produit intérieur brut du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua a augmenté de 1,9 %, selon des estimations préliminaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, mais calculé par habitant, il a accusé une baisse moyenne de 0,46 %. L'expansion de l'industrie textile et des exportations et l'accroissement des fonds reçus de l'étranger ont été annulés par la chute du cours du café.

31. La performance économique des pays d'Amérique centrale a été suffisante pour maintenir la stabilité macroéconomique que la région avait acquise ces dernières années. Toutefois, les niveaux de pauvreté sont très proches de ceux des années 80; en 2001, environ la moitié de la population d'Amérique centrale était pauvre et près du quart vivait dans un état d'extrême pauvreté. Le secteur non structuré qui fournissait davantage d'emplois est connu pour la précarité des conditions de travail qu'il offre.

32. Le coefficient de Gini – mesure de l'inégalité des revenus, qui va de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité absolue) – révèle des niveaux d'inégalité élevés : à l'exception du Costa Rica, tous les pays se situent entre 0,5 et 0,6. Le niveau d'inégalité au Costa Rica, l'un des plus faibles d'Amérique latine, a récemment enregistré une hausse. Dans l'indicateur du développement humain de 2003 – calculé sur la base de l'espérance de vie, de l'alphabétisation des adultes, du niveau de scolarité et du produit intérieur brut par habitant –, le PNUD a rangé les pays d'Amérique centrale dans la catégorie des pays ayant un « développement humain moyen », à l'exception du Costa Rica, qui est classé parmi les pays où le développement humain est élevé.

33. La Banque mondiale range El Salvador et le Guatemala dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire les moins endettés. Selon les statistiques publiées récemment par la Banque, la dette extérieure du Honduras pour la période 1999-2001 représentait en moyenne 88 % de son revenu national brut. En avril 2003, le

Fonds monétaire international a indiqué que la date de la fin du processus de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés était fluctuante. Le paiement des intérêts sur la dette extérieure a été réduit à la suite des aménagements convenus dans le cadre du Club de Paris.

34. La dette extérieure du Nicaragua pendant la même période (1999-2001) représentait 306 % de son PIB, selon la Banque mondiale. En décembre, le Gouvernement a conclu un accord avec le FMI, ce qui constituait une mesure importante dans l'effort visant à mener à son terme le processus de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés à la fin de 2003, et pourrait conduire à l'annulation d'environ 90 % de la dette étrangère. Toutefois, une émission massive d'obligations et de certificats destinée à payer les propriétés confisquées dans les années 80 et à couvrir les faillites de banques survenues sous l'administration de l'ancien Président Alemán a porté la dette intérieure à environ 1 milliard 469 millions de dollars des États-Unis à la fin de 2002. Une réunion du Groupe consultatif, bénéficiant de l'appui de la Banque interaméricaine de développement, qui devait avoir lieu à Managua, a été reportée à septembre 2003.

35. Le 8 janvier, des ministres d'Amérique centrale ont rencontré le Représentant des États-Unis chargé du commerce international afin d'engager les négociations sur l'Accord de libre-échange avec l'Amérique centrale, que les Gouvernements des États-Unis et des pays d'Amérique centrale espèrent conclure d'ici à la fin de 2003. Une fois conclu, cet accord devra être soumis aux différents Parlements pour approbation. Les pourparlers concernant l'Accord de libre-échange entre le Canada et quatre pays d'Amérique centrale (El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua) se poursuivent. Les négociations en vue d'une union douanière commune pour l'Amérique centrale, auxquelles le Costa Rica a décidé de s'associer, se sont poursuivies avec dynamisme au cours de l'année écoulée. Un mécanisme de règlement des différends commerciaux a été approuvé.

36. Le 2 juin, les représentants des huit pays participant au Plan Puebla-Panama – vaste projet d'intégration et de développement à l'échelon régional qui a été lancé en 2001 et bénéficie du soutien de divers organismes internationaux, notamment de la Banque interaméricaine de développement – ont adopté à Washington une stratégie pour la mise en oeuvre de l'Initiative méso-américaine en faveur du développement durable. Le but de cette initiative est de faire en sorte que tous les projets du Plan Puebla-Panama prévoient de saines pratiques de gestion écologique. Le Plan porte sur les domaines suivants : développement durable et humain, prévention des catastrophes naturelles, promotion du tourisme, facilitation du commerce, interconnexion énergétique, intégration des télécommunications et réseau routier. Jusqu'ici, la plupart des projets qui se sont concrétisés concernent les infrastructures.

## **F. Renforcement des institutions régionales et extrarégionales**

37. Le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), organisation qui existe maintenant depuis 10 ans, accorde un rang de priorité élevé à la sécurité régionale et à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée; des instruments juridiques et des plans d'action dans ces domaines sont en cours d'élaboration. Le 12 mai, à Panama, s'est tenue la dix-neuvième Conférence ministérielle sur le dialogue politique et la coopération économique réunissant les

États membres du SICA et ceux de l'Union européenne. Les parties à cette conférence ont donné acte de l'importance de la participation de la société civile dans le renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, et elles sont convenues d'encourager la tenue de réunions de la société civile dans chaque région. À cet égard, elles ont annoncé leur intention de donner pour instructions à leurs missions permanentes respectives auprès de l'Organisation des Nations Unies de travailler à la définition d'instances et de mécanismes internationaux chargés de tenir des consultations sur des questions telles que le règlement pacifique des conflits ou la lutte contre la drogue ou le terrorisme. La première phase des négociations sur l'Accord relatif au dialogue politique et à la coopération s'est déroulée du 13 au 15 mai.

38. La troisième session ordinaire du Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des États américains a eu lieu à San Salvador du 22 au 24 janvier. À cette occasion, le Secrétaire général du SICA a informé les participants des mesures prises en Amérique centrale pour lutter contre le terrorisme. El Salvador, dont le Ministre des affaires étrangères a pris la présidence du Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme, a ratifié la Convention interaméricaine contre le terrorisme de 2002; le Nicaragua y a adhéré en juin. Le Costa Rica et le Pérou ont signé un mémorandum d'accord relatif à la lutte interaméricaine contre la corruption, dans lequel les deux gouvernements se sont engagés à ne pas permettre que le territoire de leur pays puisse servir d'asile aux personnes recherchées par la justice, et à s'employer à faire adopter comme règle au niveau interaméricain la mise à l'écart de toute charge publique nationale ou au sein d'organismes internationaux des personnes condamnées pour corruption.

39. Au cours de l'année écoulée, le Costa Rica a continué de faire partie de la troïka du Groupe de Rio. Le 28 mars, la onzième Réunion ministérielle institutionnalisée entre l'Union européenne et le Groupe de Rio s'est tenue à Athènes. Les débats ont été axés sur les relations entre le Groupe de Rio et l'Union européenne ainsi que sur la cohésion sociale et la gouvernance démocratique dans le nouvel environnement économique. Les 23 et 24 mai, le Groupe de Rio a tenu son dix-septième Sommet à Cuzco (Pérou). Les 19 membres du Groupe ont adopté le Consensus de Cuzco, programme d'action stratégique visant à vaincre la pauvreté et l'exclusion sociale et traitant des thèmes de la gouvernance démocratique, de l'identité culturelle et des relations extérieures ainsi que de la promotion d'un système commercial international ouvert et équitable. Les signataires du consensus sont convenus de tenir une réunion extraordinaire dans le cadre de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

## **G. Catastrophes naturelles et problèmes d'environnement**

40. L'Amérique centrale a continué de se relever des multiples catastrophes naturelles qui ont frappé la région depuis 1998. Une plus grande attention a été accordée non seulement aux secours d'urgence, mais aussi aux initiatives nationales et régionales visant à prévenir et à atténuer les catastrophes naturelles.

41. L'année écoulée a été relativement calme en termes de catastrophes naturelles. L'activité sismique et volcanique a été sans grands effets; les répercussions des ouragans ont été moindres et, bien que la sécheresse ait frappé des régions où elle ne sévit habituellement pas, elle n'a pas été aussi forte que prévu. De graves

inondations se sont certes produites, qu'il convient de mettre en parallèle avec le taux élevé de déboisement en Amérique centrale. À la fin de 2002, les pluies les plus diluviennes depuis 30 ans se sont abattues sur le Costa Rica; les inondations consécutives ont endommagé quelque 25 000 habitations et détruit les infrastructures et les cultures. Le 23 avril, un département du sud-est du Guatemala a été le théâtre d'un glissement de terrain qui a coûté la vie à plus de 20 habitants.

42. La partie septentrionale du Nicaragua, où les pinèdes ont été touchées par le charançon du pin (*gorgojo descortezador del pino*), a souffert des conséquences des immenses incendies de forêt qui ont embrasé cette zone pendant la saison sèche. Les régions d'Amérique centrale les plus exposées aux catastrophes naturelles sont aussi celles où le taux de pauvreté est le plus élevé. Le taux de déboisement en Amérique centrale demeure alarmant, phénomène que l'on peut attribuer à différents facteurs, notamment au fort accroissement démographique et à l'intensification de l'activité industrielle et agricole.

43. L'Amérique centrale a tenté de se relever des conséquences dramatiques de l'ouragan Mitch qui avait dévasté, en 1998, l'ensemble de la région, des tremblements de terre de 2001 en El Salvador, de la sécheresse qui a frappé l'ensemble de la région, et de l'ouragan Michelle qui a touché, en 2001, le Honduras et le Nicaragua. Les immenses efforts de reconstruction de la région se poursuivent avec l'aide de la communauté internationale. Les catastrophes ont entraîné des pénuries alimentaires au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, ainsi que dans certaines parties d'El Salvador. Les pertes de récolte, la faiblesse des cours sur le marché mondial, les problèmes de distribution et la pauvreté ont concouru à fragiliser encore l'environnement économique de vastes secteurs de la population, incitant les habitants à émigrer vers d'autres pays de la région ou hors de ses limites.

44. La nécessité d'atténuer et de prévenir les effets des catastrophes naturelles a retenu l'attention au plus haut niveau politique, comme l'attestent la mise en oeuvre des recommandations énoncées dans la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, les réunions du Groupe consultatif régional pour l'Amérique centrale et la proclamation du plan quinquennal pour l'Amérique centrale visant à réduire la vulnérabilité de la région aux catastrophes naturelles et les effets de ces dernières pour la période 2000-2004. Le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale, qui relève du SICA, coordonne le plan quinquennal. La Banque centraméricaine d'intégration économique, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale ont également tenté de rendre la région moins vulnérable face aux catastrophes naturelles. L'Unité du développement durable et de l'environnement de l'OEA fournit une aide technique dans ce domaine en menant notamment des activités d'évaluation des risques et de la vulnérabilité.

## H. Questions bilatérales : différends frontaliers

45. Plusieurs différends frontaliers ont suivi leur cours devant la Cour internationale de Justice, et l'OEA a tenté de faire avancer le dossier du désaccord frontalier entre le Guatemala et le Belize.

46. Le différend sur les eaux territoriales qui oppose le Nicaragua et le Honduras attend d'être réglé à la CIJ. L'Assemblée nationale nicaraguayenne a néanmoins adopté une résolution prévoyant la suspension de la taxe de 35 % qui frappait les

marchandises en provenance du Honduras. Cette taxe avait été instaurée en 1999, à la suite de la ratification par le Gouvernement hondurien du Traité Ramírez-López négocié avec la Colombie, accord qui compromettait les revendications du Nicaragua sur plusieurs îles et îlots des Caraïbes occidentales. La CIJ est également saisie du conflit qui oppose le Nicaragua et la Colombie au sujet de ces mêmes îles et îlots. Le problème des concessions octroyées par le Nicaragua à des entreprises étrangères pour la prospection pétrolière dans les Caraïbes a été réglé : il a été établi que, contrairement à ce qui avait été avancé, les zones attribuées dans le cadre de la première série d'offres se trouvaient non pas dans les secteurs contestés mais bien sur le territoire nicaraguayen non contesté. Dans le courant de l'année, El Salvador a demandé la révision de la décision prise en 1992 par la CIJ concernant le différend territorial qui oppose ce pays au Honduras.

47. Sous l'égide de l'Organisation des États américains, des progrès ont été réalisés dans le dossier du différend territorial entre le Guatemala et le Belize. En septembre 2002, après la rencontre organisée entre des délégations de haut niveau et des facilitateurs en vue de parvenir à un règlement juste, équitable et définitif du différend, ces derniers ont proposé un ensemble de solutions devant être soumis à un référendum dans chacun des deux pays. Si les autorités béliziennes ont bien pris des mesures visant à garantir l'adoption de ce règlement, le Gouvernement guatémaltèque a décidé de ne pas soumettre la question aux électeurs, laissant la proposition sans suite. Le 7 février, le Guatemala et le Belize ont signé un accord relatif à l'instauration d'un processus de transition et de mesures de confiance.

## **II. Organisation des Nations Unies**

### **A. L'Organisation des Nations Unies en El Salvador**

48. Le 6 septembre 2002, j'ai fait savoir à l'Assemblée générale que la vérification par l'ONU de l'Accord de paix, fonction que l'Organisation exerçait depuis la signature de l'Accord de paix en 1992, était arrivée à son terme (A/57/384 et Add.1). Je l'ai informée de l'engagement pris par le Gouvernement de verser des prestations aux personnes handicapées du fait des combats et aux ayants droit des combattants des deux parties au conflit qui avaient perdu la vie, ce dernier point devant faire l'objet d'une vérification par l'ONU.

49. Dans l'additif au rapport, daté du 20 décembre 2002, j'ai salué le Gouvernement, le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) et le peuple salvadorien pour le sens de l'avenir et la détermination dont ils avaient fait preuve en s'affranchissant des vestiges de la guerre pour édifier une société nouvelle dans la paix. J'ai souligné que leur engagement indéfectible et leur persévérance seraient indispensables pour atteindre les quatre objectifs que les parties s'étaient fixés en 1990 (fin de la guerre, plein respect des droits de l'homme, démocratisation et réconciliation). Je me suis également engagé à faire en sorte que l'ONU continue d'appuyer les efforts entrepris par El Salvador pour créer la société pleinement démocratique et équitable qu'il appelle de tous ses vœux.

50. Le 29 mai, respectant un accord signé depuis peu par le Conseil des ministres des affaires étrangères du SICA, qui visait à mettre davantage en application le Traité-cadre de sécurité démocratique en Amérique centrale de 1995, le Gouvernement salvadorien a présenté un inventaire des armements dont disposent

ses forces armées. Le 8 juillet, dans une lettre qu'il m'a adressée, le FMLN a confirmé sa décision de lever les réserves qu'il avait émises au sujet du caractère permanent des forces armées et son acceptation du rôle que ces forces jouent actuellement, et il a fait part de la nouvelle orientation donnée à sa doctrine, à sa vision, à ses valeurs et à son organisation, ainsi que de sa volonté de respecter pleinement les accords de paix.

## **B. Organisation des Nations Unies au Guatemala**

51. La vérification par la MINUGUA de l'application des engagements restant à exécuter qui avaient été pris dans les accords de paix a été axée sur quatre grands domaines : les droits de l'homme; l'identité et les droits des populations autochtones; la démilitarisation et le renforcement du pouvoir des autorités civiles; les questions socioéconomiques et la situation dans le secteur agricole. Pour évaluer les progrès accomplis au cours de la période considérée, la Mission s'est fondée non seulement sur l'échéancier de mise en oeuvre et de vérification établi par la Commission de suivi de la mise en oeuvre des accords de paix, qui va jusqu'en 2004, mais aussi sur les engagements pris par le Gouvernement guatémaltèque lors de la réunion du Groupe consultatif, tenue en février 2002. À l'occasion de cette réunion, le Gouvernement s'est clairement engagé à accélérer la mise en oeuvre des accords.

52. Moins importants que prévu, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des accords n'ont pas été suffisants pour imprimer l'élan voulu au processus de paix. Des avancées ont été observées dans certains domaines, notamment l'adoption d'une législation contre la discrimination, le redéploiement des unités militaires et l'élaboration d'un programme national de dédommagement des victimes de violations des droits de l'homme pendant le conflit armé. Cependant, l'évolution a été décevante dans des domaines importants, à savoir les droits de l'homme, la démilitarisation et la lutte contre l'impunité.

53. Au cours de l'année écoulée, la MINUGUA a intensifié la mise en place d'un programme de transition destiné à rendre le pays mieux à même de poursuivre l'application du plan de paix après le départ de la Mission. Le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme a reçu la priorité parmi les partenaires de la MINUGUA dans le cadre de la transition. En application d'un mémorandum d'accord signé en 2002, la Mission a dispensé une formation à la vérification des droits de l'homme, partageant ainsi l'expérience qu'elle a acquise en la matière depuis sa création.

54. Dans le cadre de la stratégie de transition adoptée par la Mission, il est également très important que la communauté internationale en général, et les institutions spécialisées, les fonds et les programmes du système des Nations Unies, en particulier, participent au suivi du processus de paix. L'accent a été mis sur le renforcement de la coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans l'espoir qu'il renforcera sa présence au Guatemala lorsque la MINUGUA quittera le pays. Il convient également de mettre en relief l'assistance technique fournie par le PNUD pour la mise en oeuvre des priorités établies dans les accords de paix, et l'établissement de rapports par l'équipe de pays de l'ONU sur l'exécution des engagements socioéconomiques pris dans ces accords.

### C. Activités opérationnelles des Nations Unies

55. Le PNUD s'emploie, de concert avec les pays d'Amérique centrale, à faire face au déferlement de catastrophes naturelles, afin d'assurer la continuité des activités après la phase des secours humanitaires en mettant en place des initiatives de relèvement rapide destinées à atténuer les effets des catastrophes et à améliorer l'état de préparation pendant le processus de reconstruction. Au Guatemala, le projet élaboré par le PNUD en vue de la mise en place d'un système d'annonce rapide des crues dans les vallées du fleuve Madre Vieja, exécuté par le Coordonnateur national de la prévention des effets des catastrophes, contribue à réduire les risques et à promouvoir le développement humain parmi des populations très vulnérables. Au Honduras, les organismes des Nations Unies ont pris des initiatives dans les domaines suivants : gestion des risques, renforcement des mesures de prévention, entretien des bassins fluviaux, développement durable des zones rurales, appui interinstitutions au secteur forestier et décentralisation. Ils ont renforcé leur contribution stratégique au développement de la société rurale. Au Nicaragua, le PNUD travaille avec six municipalités du nord du pays afin de les aider à mieux gérer les risques. Après que le cyclone Michelle ait détruit les maisons et les moyens de subsistance d'une partie de la population, les autorités régionales du Nicaragua et le Forum international des donateurs de la côte Atlantique ont demandé au PNUD de coordonner l'évaluation des dégâts et des besoins, ainsi que la gestion de la crise et de la transition vers la phase de relèvement par l'intermédiaire du Forum. Le PNUD a exécuté un projet de renforcement des capacités et, en mars 2003, avait formé 86 membres des administrations locales et des communautés à la gestion des risques liés aux catastrophes. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de concert avec des institutions régionales telles que le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale, a entrepris de renforcer les capacités d'évaluation de l'impact des catastrophes.

### III. Observations

56. L'intégration de tous les participants à la vie politique permet de régler pacifiquement les différends; dans les sociétés récemment déchirées par des conflits armés, notamment en El Salvador et au Guatemala, l'intégration politique met à l'épreuve la solidité des institutions et du système politique issus des accords de paix. Le degré de tolérance donne aussi une indication de la mesure dans laquelle les parties à ces conflits armés ont pris en compte les principes et engagements énoncés dans les accords de paix. Les élections sont un élément important du processus démocratique, mais elles doivent s'inscrire dans le cadre d'un système qui défend la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. On peut considérer que des élections ont été tenues avec succès lorsqu'elles se déroulent dans la transparence la plus totale et que les citoyens sont assurés de pouvoir exprimer leurs vues et voter sans crainte, intimidation ou pression.

57. Les divisions et le culte de la personnalité au sein des partis politiques d'Amérique centrale ont favorisé la conclusion d'alliances où la perspective de gains politiques immédiats l'emportait sur la réalisation d'un consensus sur les problèmes politiques importants. En diluant la responsabilité qu'ont les dirigeants politiques de rendre compte aux électeurs qu'ils prétendent représenter, ces phénomènes découragent la participation politique, ce qui risque de nuire à la

crédibilité des institutions démocratiques. Il faudra que les dirigeants fassent preuve à la fois de fermeté et de clairvoyance pour inverser cette tendance et convaincre les citoyens des pays d'Amérique centrale de participer à nouveau à la construction de l'avenir de leur pays.

58. La lutte contre l'impunité demeure le principal défi que doit affronter la région. La détérioration de la situation des droits de l'homme au Guatemala et les actes d'intimidation à l'approche du processus électoral sont préoccupants. La proposition de la société civile, à laquelle s'est rallié le Gouvernement guatémaltèque, tendant à ce qu'une enquête soit menée sur les groupes armés clandestins est intéressante et la communauté internationale devrait lui apporter tout son soutien. Les pays d'Amérique centrale ont pris d'excellentes initiatives pour renforcer leur système judiciaire et procéder à des réformes de leurs services de sécurité et de leurs forces militaires selon les principes de la démocratie. Les initiatives prises pour promouvoir la transparence des arsenaux militaires et des allocations témoignant des changements budgétaires sont des signes positifs intervenus dans certaines forces armées de la région et constituent des mesures de confiance qui devraient être reprises par d'autres pays.

59. Toutefois, il reste beaucoup à faire avant que la promesse d'une justice rapide et équitable devienne une réalité pour toutes les populations de la région, y compris les plus vulnérables, notamment les communautés autochtones et les pauvres des zones rurales. Des mesures courageuses et décisives s'imposent pour combattre le fléau de la corruption qui favorise le développement de l'impunité.

60. Faire en sorte que toutes les couches de la société puissent vivre dans un climat de sécurité, sans intimidation ni menaces, est une obligation à laquelle l'État ne doit pas renoncer. Pour protéger les citoyens de la menace posée par la criminalité, les politiques gouvernementales en matière de sécurité devraient s'attacher en priorité à renforcer les organes de police civile. Le système des contrôles de sécurité sur les officiers de police, qui prévoit un examen continu de leur prestation et des sanctions contre ceux qui sont coupables d'actes de corruption et d'exactions devrait être renforcé. Les activités des entreprises de police privée devraient être dûment contrôlées.

61. Il faudrait faire en sorte que les ressources budgétaires nécessaires soient allouées aux institutions chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de l'état de droit et qu'elles bénéficient de la coopération de diverses institutions. Cette responsabilité n'incombe pas exclusivement aux gouvernements : des recettes fiscales suffisantes provenant des entreprises privées permettraient aux autorités nationales de disposer des ressources nécessaires. Lorsqu'il s'accompagne de mécanismes de contrôle efficaces, un accroissement des recettes permet d'éliminer l'une des principales incitations à la corruption.

62. Il est encourageant que les différends bilatéraux opposant des pays d'Amérique centrale soient de plus en plus réglés par les voies internationales instituées à cette fin. Fermement convaincu que le règlement définitif des litiges territoriaux entre le Guatemala et Belize est une condition indispensable pour instaurer un climat favorable à la stabilité et au développement durable, j'invite les peuples et gouvernements des deux pays à étudier sérieusement les propositions faites en septembre 2002 afin de résoudre ce différend de longue date. Des initiatives telles que l'Association centraméricaine de libre-échange et le Plan Puebla-Panama sont des exemples des nouvelles formes d'association pouvant

---

remodeler la région. Elles permettent de progresser mais présentent aussi de redoutables défis. Des efforts concertés seront nécessaires pour faire en sorte que tous les pays d'Amérique centrale et tous les secteurs de la population bénéficient des nouveaux accords. Ce n'est qu'en favorisant l'inclusion à tous les niveaux – politique, socioéconomique et culturel – que la région édifiera des sociétés pacifiques, démocratiques et justes. L'ONU et la communauté internationale devraient continuer d'épauler les pays d'Amérique centrale dans leurs efforts en vue d'atteindre ces objectifs.

---